

Mauvaises Herbes, on vous aime !?

Les idées reçues conduisent à penser que l'élimination des mauvaises herbes doit passer par l'utilisation de produits chimiques.

L'utilisation de ces pesticides est aujourd'hui remise en question. Le désherbage urbain et plus généralement la lutte contre les organismes nuisibles, par le biais de molécules chimiques, s'avère beaucoup plus polluant que sur zone agricole.

En ville, les surfaces imperméables (voiries, trottoirs) au ruissellement sont nombreuses. A chaque pluie, les produits chimiques épandus sont emmenés rapidement vers les cours d'eau et/ou stagnent quelques temps dans l'air.

Il suffit d'un gramme de pesticides déversé au bord d'un ruisseau pour provoquer une pollution sur 10 kilomètres. Et ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres !

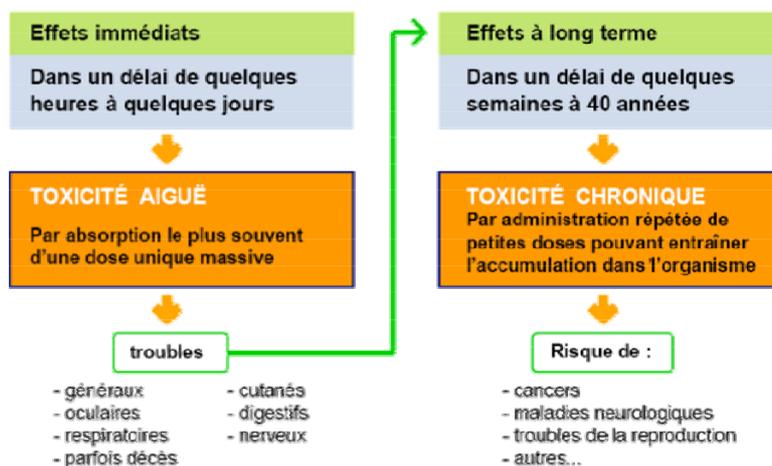
La santé en jeu

Ces pesticides présentent des risques directs d'intoxication par la peau et les muqueuses, par inhalation et par ingestion.

Les risques indirects ont longtemps été suspectés tout en étant difficiles à évaluer. Aujourd'hui on s'accorde pour dire qu'ils ont des effets cancérigènes, mutagènes et toxiques sur le plan neurologique et de la reproduction.

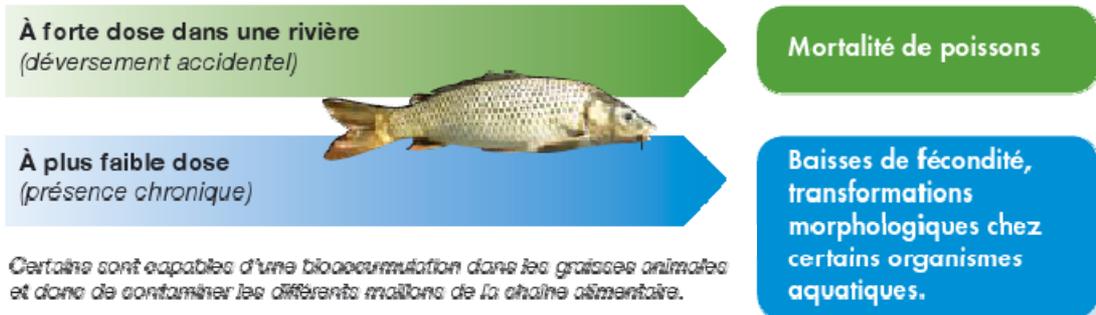
Ces mêmes molécules sont présentes dans notre environnement et menacent l'homme par le biais des chaînes alimentaires. Fixées sur les végétaux que nous consommons, dans l'eau que nous buvons et dans l'air que nous respirons, elles s'accumulent lentement dans notre organisme pour des effets différés dans le temps.

Les effets des produits phytosanitaires sur l'être humain



Enfin, ces molécules menacent la biodiversité par ingestion directe par les organismes vivants ou par pollution et destruction des habitats naturels.

Les pesticides ont des effets sur la faune aquatique :



Une interdiction annoncée

Ces constats ont fait évoluer la réglementation phytosanitaire avec différents décrets interdisant de traiter à proximité de l'eau, selon les conditions météo, à proximité de lieux fréquentés par des personnes vulnérables, imposant le port d'équipements de protection individuels et de stocker les produits dans des conditions particulières. Passons sur ces aspects puisque deux lois visent à interdire l'utilisation de ces produits chimiques :

- La loi Labbé (Joel Labbé, sénateur Europe Ecologie Les Verts du Morbihan), du 06 février 2014 qui interdira l'usage des produits phytosanitaires à partir de 2020 et en interdira la vente aux particuliers dès 2020.
- La loi cadre sur la biodiversité, portée par Ségolène Royal, votée en première instance en mars 2015, et normalement entérinée en juin 2015, interdira aux collectivités d'utiliser ces produits phytosanitaires dès 2016.

Et oui, faire propre est devenu polluant et dangereux pour notre santé, et en particulier pour la santé des enfants et des personnes âgées.

Comment faire pour « lutter » sans produits chimiques ?

Nous distinguons 3 approches :

- **L'approche préventive**, qui consiste à faire « barrage » à l'installation des herbes folles avec un paillage organique sur les plates-bandes et massifs, la plantation de plantes couvre-sol concurrentielles, le rebouchage des trous sur les voiries, le rejointoiement des bordures et des pavés, l'installation d'une flore « maîtrisée » à la manière de « Je Jardine Mon Village », ou encore l'enherbement des surfaces peu fréquentées (trottoirs, parkings en schistes ...)



De gauche à droite : paillage avec cosses de sarrasin, petite pervenche en couvre-sol, fleurissement par les habitants

- **L'approche curative**, qui organise la lutte non chimique par : un désherbage mécanique à la débroussailleuse à fil, à brosse ou à tresses métalliques, ou encore à l'auxicut, à la binette pour devenir « Serial Cleaner », une houe sur les surfaces destructurables ; un désherbage thermique, moins populaire il fait aussi ses preuves sur des petites infestations (désherbeur à flamme ou à eau chaude) ; le désherbeur haute pression pour éliminer les mousses ; l'arrachage manuel ... ;



- **L'approche acceptative** : ne traquons pas systématiquement ces herbes qu'on dit mauvaises, apprenons à les reconnaître et à les tolérer. Ces « sauvages de ma rue » à tort qualifiées de mauvaises étaient jadis ces herbes qu'on utilisait pour soigner le mal, autrement dit, des malesherbes. Outre les vertus médicinales, on distingue aussi chez certaines d'entre elles des vertus culinaires (vous prendrez bien une soupe d'ortie ?!) et écologiques (attractives pour les papillons par exemple). Au XIX^e siècle Emerson Ralph Waldo (philosophe et poète américain) écrivait « Qu'est ce donc qu'une mauvaise herbe, sinon une plante dont on n'a pas encore découvert les vertus ? ».



Un verre de pissolot, vin de fleurs de pissenlit ? Une soupe d'ortie ? Une infusion de grand plantain contre toux, rhumes et divers problèmes respiratoires ? **Mauvaises herbes, on vous aime !**

Adoptez la bonne attitude et les bons gestes. Lutte^z raisonnablement et écologiquement.

Alors, êtes-vous prêts à devenir un pro de la binette (un serial cleaner devrait 'on dire), prêts à installer des nichoirs à oiseaux et à insectes auxiliaires, à utiliser vos eaux de cuissons encore chaudes pour tout doucement faire régresser ces herbes folles ?

Les techniques et les bonnes idées ne manquent assurément pas. Votre commune, s'engage progressivement dans le « 0 phyto » pour le respect de la santé de tous et pour un environnement sain à transmettre à nos enfants.

Ceci est un message de votre commune, du SMERCVS et du PNR du Vexin Français.